

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4812**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 22, rue Pouteau à Lyon 1er et appartenant aux Hospices civils de Lyon - Modification partielle de la décision du Bureau n° B-2006-4594**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4594 en date du 2 octobre 2006, le Bureau a approuvé l'acquisition d'un immeuble situé 22, rue Pouteau à Lyon 1er, appartenant aux Hospices civils de Lyon ainsi que de la parcelle de terrain de 319 mètres carrés cadastrée sous le numéro 144 de la section AO, sur laquelle est édiflée cette construction.

Or, par courrier en date du 19 octobre 2006, les Hospices civils de Lyon ont indiqué par leur conseil que le bien vendu est réellement cadastré sous le numéro 143 de la section AO et non sous le numéro 144, indiqué par erreur par le service du cadastre ;

Vu ladite modification ;

**DECIDE**

**1° - Modifie** la décision de Bureau n° B-2006-4594 en date du 2 octobre 2006 comprenant une erreur matérielle sur le numéro de cadastre.

**2° - Approuve** l'acquisition de l'immeuble situé 22, rue Pouteau à Lyon 1er ainsi que la parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 143 de la section AO et appartenant aux Hospices civils de Lyon.

**3° - Le reste de la décision** du Bureau susvisée restant est inchangée.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,